

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES CYBERWINGS

(25/09/26)

Les présentes Conditions Générales de prestations de services (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent aux services fournis par CYBERWINGS à ses clients tels que définis dans la proposition de services.

LA FOURNITURE DES PRESTATIONS DE SERVICES PAR CYBERWINGS EST SOUMISE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les Conditions Générales sont rédigées en français. Une traduction peut être fournie à titre de commodité uniquement. En cas de divergence ou d'interprétation entre les versions, la présente version en français prévaudra.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Les termes utilisés dans les Conditions Générales, tant au pluriel qu'au singulier, auront la signification suivante :

1.1. Vocabulaire lié aux Prestations

« **Audit** » désigne un processus méthodique, systématique, indépendant et documenté en vue d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits (ex. : audit d'architecture, de configuration, organisationnel et physique, test d'intrusion, etc.).

« **Système d'Information** » (abrégé par « **SI** ») désigne l'ensemble des moyens humains, documentaires, physiques, organisationnels ou techniques permettant à une organisation de collecter, traiter, stocker, transmettre, protéger et exploiter son information.

« **Confiance numérique** » désigne la capacité d'un système, d'un service ou d'une organisation (par un ensemble de moyens organisationnels, humains, physiques, techniques ou juridiques) à garantir, démontrer et maintenir dans la durée la fiabilité de ses composants numériques en cohérence avec ses risques stratégiques, notamment par :

- La « **sécurité numérique** » visant à protéger et défendre les systèmes d'information et de communication, ainsi que les informations qu'ils manipulent, contre d'éventuels incidents de sécurité de nature accidentelle ou intentionnelle, et à assurer la résilience numérique des entités concernées. La sécurité numérique inclut :
 - La « **sécurité de l'information** », c'est-à-dire la protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information ;
 - Le terme « **sécurité du/des système(s) d'information** » (abrégé par « **SSI** ») désigne la sécurité de l'information appliquée aux systèmes d'information.
 - La « **protection des données à caractère personnel et de la vie privée** », c'est à dire, l'application de mesures techniques ou organisationnelles permettant de garantir le traitement loyal des données à caractère personnel ainsi que le respect des droits des personnes relatifs aux données personnelles.
- L'« **innovation numérique responsable** » a pour but de concevoir, déployer et exploiter des technologies numériques — notamment d'intelligence artificielle — de manière maîtrisée, éthique et conforme aux réglementations du numérique, en garantissant la transparence, la fiabilité des usages, le respect des droits fondamentaux et la maîtrise des impacts sur les individus, la société, l'environnement et l'organisation ;
- La « **maîtrise des dépendances numériques** » vise à identifier, comprendre, contrôler et, si nécessaire, substituer les ressources technologiques, contractants et chaînes de valeur dont dépend un système d'information, afin de garantir la continuité, la réversibilité, l'autonomie et la liberté de choix (capacité à décider de manière souveraine) d'une organisation.

1.2. Parties prenantes

« **CYBERWINGS** » désigne l'entité CYBERWINGS qui a émis la Proposition, soit :

- CYBERWINGS, société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro 838 157 865 au Registre du commerce et des sociétés de Marseille, dont le siège social est situé au 565, Avenue du Prado – 13008 Marseille et représentée par son représentant en exercice ;
- ou CYBERWINGS DIGITAL TRUST, société par actions simplifiée, immatriculée sous le numéro 105 527 162 au Registre du commerce et des sociétés de Marseille, dont le siège social est situé au 565, Avenue du Prado – 13008 Marseille et représentée par son représentant en exercice.

« **Client** » désigne toute personne physique ou morale ayant la qualité de professionnel désignée dans la Proposition, et qui souscrit les Prestations auprès de CYBERWINGS et seule tenue, sauf stipulation expresse contraire, au paiement du prix et à l'exécution des obligations contractuelles à l'égard de CYBERWINGS.

CYBERWINGS et le Client sont désignés ci-après individuellement par « **la Partie** » et collectivement par « **les Parties** ».

« **Bénéficiaire** » désigne toute personne physique ou morale pour le compte ou au bénéfice de laquelle le Client commande les Prestations et/ou à laquelle tout ou partie des Livrables est remis. Sauf mention contraire dans le Contrat, le Client est le Bénéficiaire.

« **Audit** » désigne toute personne physique ou morale, entité, unité organisationnelle, service, site, système, environnement technique ou périmètre fonctionnel faisant l'objet, en tout ou partie, d'un audit prévu dans les Prestations. Sauf mention contraire dans le Contrat, le Bénéficiaire est l'Audit.

Le tableau suivant a pour objectif de synthétiser les différences de responsabilités entre Client, Bénéficiaire et Audit lorsqu'ils sont distincts. En cas de doute, se reporter aux articles indiqués.

Responsabilités	Client	Bénéficiaire	Audit	Article
Expression de besoin et signature de la Proposition	A, R	S	S	2
Signature des autorisations nécessaires aux Prestations	A	R	R	2
Détermination des obligations légales ou réglementaires applicables, leur interprétation, leur validation ainsi que le respect effectif de ces obligations	–	A, R	–	3
Coopération, fourniture des informations, mise à disposition des accès, des interlocuteurs et des prérequis nécessaires aux Prestations	A, R	R	R	3, 4
Réception et évaluation de la conformité des Prestations et des Livrables	A ¹ , S	R	S	2, 3
Garantie du respect des engagements par toutes les Parties prenantes (propriété intellectuelle, confidentialité, non-sollicitation)	A, R	R	R	2, 3, 4, 8, 9, 12
Mise en œuvre des moyens de maîtrise des risques et des précautions raisonnables relatifs aux Prestations	A, R	R	R	7
Paiement des Prestations et respect des conditions financières	A, R	–	–	2, 5
Déclaration réglementaire liée à la confiance numérique	Responsable légal de l'actif concerné			3.2
Résolution amiable des litiges	A, R	S	S	13.2

Légende :

R : Entité qui RÉALISE / fait l'action. Si R ne remplit pas ses obligations, c'est à A d'assumer.

A : Entité qui a AUTORITÉ / est ultimement responsable (Accountable) du résultat. Elle doit s'assurer que les moyens sont suffisants pour sa réalisation et rendre des comptes sur la réalisation par les R.

S : SUPPORT, entité qui apporte, si besoin, son concours à la réalisation (R).

1 Le Client est seulement informé de la réalisation des Prestations et des Livrables : il n'a pas accès aux résultats des Prestations ou aux Livrables.

1.3. Documents contractuels

Les documents contractuels (ci-après le « **Contrat** ») sont :

- i. La « **Proposition** » qui désigne le document communiqué par CYBERWINGS au Client, désignant le Client et si applicable, le Bénéficiaire et/ou l'Audité, les Prestations, le prix et le cas échéant tous éléments spécifiques aux Prestations. La « **Commande** » désigne la Proposition acceptée par le Client, par le biais d'une confirmation écrite, de l'émission d'un bon de commande correspondant aux termes de la Proposition, ou toute autre méthode convenue entre les Parties ;
- ii. Le cas échéant, la « **Convention de services** » (ci-après la « **Convention** ») qui désigne le document expressément visé dans la Commande ou signé entre CYBERWINGS et le Client dans le cadre des Prestations, sur les conditions particulières et les modalités opérationnelles des Prestations ;
- iii. Les présentes « **Conditions Générales** » ;
- iv. Le cas échéant, tout document annexé ou visé dans le Contrat ou signé dans le cadre des Prestations tels que des autorisations, des documents d'exécution, des engagements du Bénéficiaire ou de l'Audité ou les documents relatifs à l'organisation, à la conformité ou la confiance numérique de CYBERWINGS. Les « **autorisations d'évaluation** » définissent notamment le périmètre et les modalités techniques des évaluations effectuées lors des Prestations, pouvant comprendre des audits, des scans de vulnérabilités et des tests d'intrusion.

En cas de contradiction entre les documents contractuels, l'ordre de priorité décroissant ci-dessus s'applique.

1.4. Réalisations

« **Livrables** » désigne tous rapports, analyses, études, cahier des charges, restitutions, présentations, comptes rendus, recommandations, feuilles de route, scripts, supports ou autres documents numériques ou papier établis par CYBERWINGS, y compris leurs versions intermédiaires ou préparatoires, dans le cadre de l'exécution des Prestations et destinés, selon le Contrat, au Client et/ou au Bénéficiaire.

« **Prestations** » désigne l'ensemble des prestations commandées par le Client désignées dans la Proposition et réalisées selon le Contrat. Si applicable, les « **Prestations Qualifiées** » désigne les Prestations qualifiées par l'ANSSI². Ces Prestations Qualifiées sont expressément identifiées comme telles dans la Proposition, laquelle précise le référentiel de qualification applicable, le niveau de qualification, les activités et le périmètre couverts ainsi que l'entité juridique titulaire de la qualification. Une Prestation ne peut être présentée comme qualifiée que pendant la durée de validité et dans les limites de la portée de la qualification concernée.

« **Unité de Prestation** » désigne l'unité de mesure utilisée pour comptabiliser les Prestations. Une Unité de Prestation peut prendre la forme, selon les modalités définies dans le Contrat :

- d'une « **Unité d'œuvre** » (abrégé par « **UO** »), une capacité de service correspondant soit à une ligne de prestation identifiée dans la Proposition, soit à une activité réalisée dans le cadre de l'exécution des Prestations ;
- d'un « **Jour de Services** » (abrégé par « **JS** »), une unité de mesure représentant un homme-jour de travail consacré à l'exécution des Prestations. Le Jour de Services est utilisé pour comptabiliser les interventions réalisées en fonction du temps effectivement mobilisé. Sauf disposition contraire dans le Contrat, un Jour de Services correspond à une journée ouvrée de sept (7) heures et peut être consommé par fractions de journée ou d'heure.

ARTICLE 2 : OBJET ET CONCLUSION DU CONTRAT

Le Contrat a pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des Prestations et d'utilisation des Livrables.

L'acceptation du Contrat par un des préposés ou collaborateurs du Client est réputée faite au nom et pour le compte du Client par une personne dûment habilitée.

Le Contrat prévaut sur tout autre document émanant de CYBERWINGS ou du Client, notamment sur toutes conditions d'achat du Client qui n'auraient pas été acceptées expressément par CYBERWINGS et annule et remplace tout accord écrit ou oral convenu entre les Parties ayant le même objet.

² <https://cyber.gouv.fr/offre-de-service/solutions-certifiees-et-qualifiees/comprendre-levaluation-de-securite/qualification-de-produit-et-services/comprendre-la-qualification/>

La Proposition est établie sur la base des informations communiquées et besoins exprimés par le Client. Dans ce contexte, le Client reconnaît avoir communiqué l'ensemble de ses besoins et avoir reçu de CYBERWINGS toutes les informations et conseils lui permettant de bien connaître les Prestations, d'apprécier leur adéquation à ses besoins et ainsi de passer Commande en connaissance de cause.

Toute proposition émise par CYBERWINGS est valable pour une durée d'un (1) mois. À l'expiration de ce délai, CYBERWINGS n'est plus tenue par les conditions proposées et pourra, à sa discrétion, les maintenir, les modifier ou émettre une nouvelle proposition. Toute acceptation postérieure à la date d'expiration demeure soumise à l'accord exprès de CYBERWINGS.

La Commande devient ferme et définitive après acceptation des Parties. Toute annulation ou modification de la Commande sera soumise à l'accord préalable écrit des Parties.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait, au cours de l'exécution des Prestations, en modifier ou étendre le périmètre, le Client devra en aviser CYBERWINGS en précisant spécifiquement les modifications souhaitées et CYBERWINGS adressera au Client une nouvelle proposition visant à adapter les Prestations.

CYBERWINGS fournit des Prestations exclusivement au Client, les Prestations pouvant toutefois être exécutées au bénéfice du Bénéficiaire ou sur le périmètre de l'Audité, si applicable. Sauf stipulation contraire dans un accord écrit entre les Parties, le Contrat ne saurait être interprété comme accordant des droits à des tiers, notamment aux sociétés affiliées, fournisseurs ou clients du Client, ni comme imposant des obligations à CYBERWINGS à l'égard de ces tiers.

Lorsque les Prestations sont réalisées pour le compte d'un tiers, le Bénéficiaire ou l'Audité, le Client demeure seul cocontractant de CYBERWINGS et seul responsable du paiement des Prestations ainsi que du respect des obligations du Contrat par le Bénéficiaire ou Audité. Le Bénéficiaire ou Audité n'acquiert aucun droit contractuel direct à l'encontre de CYBERWINGS, sauf stipulation expresse contraire dans le Contrat ou dans un document signé par CYBERWINGS.

Le Client reste responsable du respect du Contrat et s'engage à faire signer par l'entité habilitée tout document requis par CYBERWINGS pour permettre l'exécution des Prestations sur les périmètres concernés. Lorsque le Client n'est pas lui-même titulaire des droits sur ces périmètres, il s'engage à obtenir la signature de l'Audité, du Bénéficiaire ou de toute autre entité habilitée avant tout démarrage. Ainsi, le Client déclare et garantit disposer de tous droits, pouvoirs, autorisations et, le cas échéant, mandats nécessaires pour faire signer ces documents, notamment toute autorisation de test, engagement de confidentialité et engagement relatif aux Livrables.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION ET RÉALISATION DES PRESTATIONS

3.1. Prestations

CYBERWINGS peut notamment fournir les services suivants, sous réserve d'une désignation expresse dans le Contrat :

- Conseil et évaluation de la confiance numérique, analyses, appréciation des risques stratégique et/ou opérationnelle, diagnostic ;
- Audit (d'architecture, de configuration, de code source et/ou audit organisationnel ou physique, tests d'intrusion) ;
- Tests d'hameçonnage ;
- Revue de sécurité du code, scans de vulnérabilité ;
- Renseignement d'origine sources ouvertes ;
- Accompagnement afin de piloter et de mettre en œuvre des missions de confiance numérique, dont RSSI ou DPO désigné auprès de l'autorité de protection des données externalisés ;
- Production documentaire ;
- Infogérance ;
- Assistance à la gestion d'incident et exercices de crise (stratégique / opérationnel) ;
- Inforensic ;
- Formation, sensibilisation ou coaching.

Le contenu détaillé des Prestations, le périmètre, les prérequis, les méthodes et les Livrables sont décrits dans la Proposition ou l'éventuelle Convention.

3.2. Déclarations réglementaires et divulgations responsables

Dans le cadre du Contrat, CYBERWINGS peut assister le Client, les Bénéficiaires ou les Audités dans leurs obligations de notification, de déclaration ou de divulgation applicables aux vulnérabilités, incidents de sécurité, violations de données ou tout autre événement relevant de la confiance numérique.

CYBERWINGS agit exclusivement en qualité de conseil et d'assistance. Les prestations d'assistance aux déclarations réglementaires, notifications aux autorités, divulgations responsables ou échanges avec les organismes compétents sont incluses dans les Prestations uniquement lorsqu'elles sont expressément prévues par la Proposition ou l'éventuelle Convention.

La responsabilité de déterminer l'opportunité d'une déclaration, de procéder à celle-ci, de respecter les délais applicables, de transmettre les informations requises et plus généralement de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires applicables demeure de la responsabilité exclusive du Client, du Bénéficiaire, de l'Audité ou de toute autre personne légalement tenue à ces obligations.

CYBERWINGS ne peut être tenue responsable d'un défaut de déclaration, d'une déclaration tardive, incomplète ou inexacte lorsque celle-ci relève d'une obligation incombant au Client, au Bénéficiaire ou à l'Audité.

3.3. Exécution des Prestations

CYBERWINGS s'engage à réaliser les Prestations listées dans la Proposition, à fournir les Livrables au Bénéficiaire et à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la réalisation des Prestations conformément aux usages de la profession et aux règles de l'art.

CYBERWINGS fournit les Prestations dans le cadre d'une obligation de moyens, ce qui signifie que CYBERWINGS s'engage à déployer tous les efforts, l'expertise et les ressources raisonnables conformément aux usages de la profession et aux exigences réglementaires, mais ne peut pas garantir des résultats spécifiques tels que l'invulnérabilité complète des systèmes, environnements ou organisations entrant dans le périmètre des Prestations.

CYBERWINGS dispose d'une expertise reconnue en matière de confiance numérique et de maîtrise des exigences applicables aux systèmes d'information, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de la protection des données personnelles, de la résilience numérique, de l'intelligence artificielle, de la gestion des risques et, plus généralement, de la réglementation applicable au numérique. Dans ce cadre, CYBERWINGS peut assister le Client dans l'identification des exigences applicables, l'évaluation de leur prise en compte, la définition de plans d'action, la préparation d'audits, de contrôles ou de démarches de conformité et la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée. Toutefois, sauf mission expressément confiée à un professionnel du droit habilité à cet effet, les Prestations de CYBERWINGS ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou réglementaire au sens de la réglementation applicable. La détermination des obligations légales ou réglementaires applicables, leur interprétation, leur validation ainsi que le respect effectif de ces obligations demeurent de la responsabilité exclusive du Bénéficiaire et, le cas échéant, de leurs conseils juridiques, avocats ou autres professionnels compétents.

Le lieu d'exécution des Prestations par défaut se situe dans les locaux définis par CYBERWINGS, hors des locaux du Client, du Bénéficiaire ou de l'Audité. Pour la réalisation des Prestations, CYBERWINGS peut être amenée, avec l'accord du Client et selon des frais de mission convenus à l'avance, à se rendre sur le site d'exploitation et/ou à accéder aux systèmes, environnements, locaux ou actifs nécessaires à l'exécution des Prestations.

Le cas échéant, le Client devra assurer l'accès du personnel de CYBERWINGS aux systèmes, environnements, locaux ou actifs nécessaires à l'exécution des Prestations, dans la limite des modalités d'exécution prévues dans le Contrat. En cas d'intervention sur le site, le personnel de CYBERWINGS s'engage à se conformer aux règles, notamment d'hygiène et de sécurité, applicables telles que communiquées par écrit préalablement à ladite intervention.

CYBERWINGS réalise les Prestations sur la base des déclarations et éléments communiqués par le Client, le Bénéficiaire, l'Audité ou tout tiers agissant pour leur compte, et ne peut être tenue responsable de toute erreur ou omission si les informations fournies sont incomplètes ou inexactes. Dans le cadre de la réalisation des

Prestations, CYBERWINGS n'est pas tenue de vérifier les documents et informations fournis sauf si cette vérification est expressément prévue dans les Prestations.

Les Parties s'engagent à désigner (ou faire désigner) des interlocuteurs disposant des compétences et habilitations suffisantes pour assurer le suivi des Prestations et prendre toute décision nécessaire à leur réalisation. Les Parties pourront modifier à tout moment et sans préavis le personnel qu'ils auront mobilisé dans le cadre des Prestations, sous réserve de préserver dans des conditions raisonnables les compétences et habilitations nécessaires à leur bonne exécution. Les Parties s'efforceront d'en limiter les impacts sur l'exécution des Prestations et, lorsque cela est nécessaire, mobiliser une ou plusieurs ressources disposant de compétences équivalentes afin de poursuivre l'exécution des Prestations.

CYBERWINGS pourra sous-traiter la réalisation de toute ou partie des Prestations, et demeurera responsable envers le Client de l'exécution du Contrat. Tous les sous-traitants font l'objet d'un processus de qualification et de validation préalable par CYBERWINGS, et sont soumis à des engagements au moins équivalents au Contrat en termes de qualité, de sécurité et de confidentialité. Pour les Prestations Qualifiées, la sous-traitance sera réalisée dans le respect des exigences applicables (notamment, pour le niveau de qualification élevé, par le recours à un sous-traitant qualifié pour les activités sous-traitées et l'accord du Bénéficiaire dans la Convention).

CYBERWINGS s'engage à exécuter les Prestations de manière impartiale, en toute bonne foi, et à éviter toute situation susceptible de compromettre son indépendance de jugement, notamment dans le cadre de Prestations d'audit et d'évaluation.

Lorsque CYBERWINGS est amenée à réaliser ou coordonner une activité d'évaluation portant sur des travaux, livrables, analyses, recommandations ou dispositifs auxquels elle a elle-même contribué, elle identifie les éventuelles situations d'auto-évaluation susceptibles d'affecter l'objectivité ou l'impartialité de cette activité. Lorsque cela apparaît nécessaire, CYBERWINGS met en œuvre des mesures appropriées visant à préserver l'indépendance du jugement porté, pouvant notamment comprendre une revue par un intervenant distinct, une validation indépendante ou le recours à un tiers. Le Client est informé de toute situation identifiée comme étant susceptible d'affecter significativement l'impartialité de l'évaluation.

3.4. Remise des Livrables

À l'achèvement des Prestations ou de chaque Unité de Prestation, CYBERWINGS fournira au Bénéficiaire le ou les Livrables correspondants tel que détaillé dans le Contrat, dans un format standard lisible, par tout moyen de communication de son choix, permettant un niveau de sécurité approprié à la sensibilité des informations. Si le Client n'est pas le Bénéficiaire, CYBERWINGS informera le Client de la communication du ou des Livrables au seul Bénéficiaire. Cette remise vaudra bonne exécution par CYBERWINGS de son obligation de délivrance et autorise l'émission de la facture correspondante. Sauf mention dans la Commande, la Convention ou une autorisation écrite du Bénéficiaire, seul le Bénéficiaire pourra les communiquer à un tiers.

Le Bénéficiaire dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la remise du Livable pour évaluer sa conformité au Contrat, se rendre disponible pour l'éventuelle réunion de restitution prévue dans la Commande et émettre d'éventuelles réserves motivées et documentées. Sans réserve notifiée dans ce délai, ou en cas de paiement intégral de la facture afférente au Livable, le Livable est réputé accepté. Le Client fera son affaire de toute coordination avec le Bénéficiaire, notamment pour la remontée d'éventuelles réserves, observations ou demandes relevant de la réception des Livrables.

En cas de non-conformité notifiée dans le délai, CYBERWINGS s'engage à analyser les réserves, à indiquer si elles lui paraissent fondées au regard du Contrat, et, lorsqu'elles le sont, à apporter les corrections ou compléments raisonnablement nécessaires à la mise en conformité des Livrables.

Les Livrables sont basés sur les informations disponibles et les circonstances existantes au moment où les Prestations ont été exécutées. Les Livrables reposent uniquement sur les faits et informations fournis dans le cadre du périmètre des Prestations. CYBERWINGS ne sera pas tenue de l'actualisation des Livrables à partir des événements survenus ultérieurement à leur date d'émission. Dans cette hypothèse, il appartiendra au Client de solliciter, le cas échéant, la réalisation d'une prestation complémentaire.

Conformément à l'article 8, CYBERWINGS est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les Livrables et en conséquence, ils peuvent être utilisés par le Bénéficiaire ou l'Audité uniquement pour leurs besoins internes, aux seules fins prévues dans le cadre des Prestations. CYBERWINGS n'est pas tenu de communiquer au Client, Bénéficiaire ou Audité les protocoles utilisés pour l'analyse et l'exécution des Prestations, qui font partie de son savoir-faire exclusif.

3.5. Calendrier

Le cas échéant, le planning de réalisation des Prestations est mentionné dans la Proposition. Ce planning est établi en fonction des Prestations à titre indicatif.

En cas d'interruption des Prestations pendant plus de deux (2) mois du fait du Client, CYBERWINGS se réserve le droit de résilier le Contrat, ou bien de conditionner la reprise de ses Prestations à une replanification, une mise à jour du périmètre et des prérequis, et/ou une révision de la Proposition. Les frais raisonnables de replanification et de mobilisation des ressources pourront être facturés sur justificatifs ou selon un forfait convenu dans le Contrat.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage, tant pour lui-même que pour le compte du Bénéficiaire et/ou de l'Audité lorsqu'ils sont distincts, à :

- i. Coopérer pleinement et de bonne foi avec CYBERWINGS, impliquer les personnes compétentes, désigner un point de contact pour toutes les communications avec CYBERWINGS, respecter les prérequis communiqués, apporter dans les délais utiles toutes les informations et documents ainsi que l'accès en temps utile à toutes les informations, documents, systèmes, environnements de test, données et ressources nécessaires à la bonne exécution des Prestations.

Si les Prestations nécessitent un déplacement sur site ou un accès distant aux systèmes concernés par les Prestations, le Client doit veiller à ce que CYBERWINGS ait un accès rapide et sans restriction à ces installations, réseaux, logiciels, matériel et personnel, selon les besoins. Le Client est responsable de l'organisation et du maintien de cet accès, y compris toutes les autorisations de sécurité ou permissions nécessaires, pour s'assurer que son actif est en bon état de fonctionnement et adapté à l'exécution des Prestations, et pour obtenir et maintenir toutes les licences et tous les consentements nécessaires en ce qui concerne les Prestations.

Le Client demeure seul responsable (i) de l'obtention des autorisations des tiers dont les systèmes entrent dans le périmètre, (ii) de la mise en œuvre de toutes les mesures qui lui permettront de maîtriser les risques liés à la réalisation des Prestations (ex. : sauvegardes préalables adaptées), et (iii) de la mise à disposition d'un environnement de test lorsque le Contrat le prévoit.

- ii. Payer le prix conformément au Contrat ;
- iii. Respecter et faire respecter les conditions d'utilisation des Livrables.

En cas de manquement du Client, Bénéficiaire ou Audité à ces obligations de coopération, de fourniture d'informations, de mise à disposition d'accès ou de prérequis, CYBERWINGS notifiera par écrit le Client sans délai et pourra suspendre l'exécution des Prestations. Les frais supplémentaires raisonnablement engagés du fait de cette suspension (notamment replanification, mobilisation d'intervenants, déplacements annulés) pourront être facturés en plus.

Le Client demeure responsable vis-à-vis de CYBERWINGS de toute défaillance du Bénéficiaire, de l'Audité ou d'un tiers relevant de sa sphère d'intervention.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prix est fixé dans la Proposition par CYBERWINGS, au cas par cas, notamment compte tenu des Prestations convenues avec le Client.

Les prix indiqués sont fermes et définitifs. Les frais de déplacement et autres frais engagés pour les besoins de l'exécution des Prestations demeurent à la charge du Client et sont facturés en sus. Ces frais peuvent être facturés au fur et à mesure de leur engagement, indépendamment de la facturation des Prestations correspondantes.

Un acompte pourra être demandé lors de la Commande. Le solde sera dû conformément aux modalités prévues dans la Proposition.

À défaut de précision dans la Proposition, les Prestations seront facturées comme suit :

- 30 % lors de l'acceptation de la Commande ;

- 70 % après la réalisation des Prestations.

Sauf mention contraire dans la Proposition ou la Convention, la facturation est réalisée à chaque fin d'Unité d'œuvre ou en fin de mois sur la base des Jours de Services engagés durant le mois facturé. Le pourcentage d'acompte sera retiré à chaque facture d'unité d'œuvre jusqu'à son solde ou à la dernière facture relative au Contrat.

Les Parties conviennent d'échanger les factures sous format électronique, dans le respect de la réglementation applicable. Le Client s'engage à communiquer à CYBERWINGS toute information nécessaire à l'émission et à la réception conformes des factures, notamment à compter de l'entrée en vigueur des obligations légales de facturation électronique. Chaque Partie est responsable, pour ce qui la concerne, du choix, du maintien et du bon paramétrage de sa ou de ses solutions de facturation électronique, y compris de toute plateforme agréée ou de tout prestataire qu'elle mandate.

Le règlement devra être effectué dans un délai maximal de trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception de la facture, par virement bancaire aux coordonnées indiquées par CYBERWINGS. Aucun escompte ne sera dû pour paiement anticipé. CYBERWINGS encourage toutefois le règlement des factures dès leur réception.

Fidèle à ses engagements de confidentialité et de discrétion, CYBERWINGS applique par défaut les principes de minimisation et de besoin d'en connaître à toutes les étapes de ses processus, y compris lors de la facturation. Ainsi, CYBERWINGS indique, par défaut, sur ses factures uniquement les informations nécessaires à la facturation des Prestations, et en particulier la référence associée (numéro de Commande). Cette précaution permet de ne pas communiquer d'information sur les Prestations (parfois sensibles) à des personnes n'ayant pas le besoin d'en connaître et de limiter l'exposition des Parties en cas de fuite d'information. Le Client peut demander, en accord avec CYBERWINGS, l'ajout d'autres informations qu'il jugerait nécessaire à son processus de facturation.

Le Client demeure seul débiteur du prix, y compris lorsque les Prestations sont réalisées au bénéfice d'un Bénéficiaire ou sur le périmètre d'un Audité distinct, y compris en cas de retard de paiement de ces derniers au Client.

Toute facture non intégralement réglée à son échéance entraînera automatiquement et sans mise en demeure préalable l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum forfaitaire de quarante (40) euros en application du Code de commerce. En outre, CYBERWINGS pourra suspendre tout ou partie des Prestations après une mise en demeure de payer restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours calendaires, sans préjudice à l'exercice par CYBERWINGS de son droit de résiliation dans les conditions prévues à l'article 6.

ARTICLE 6 : DURÉE – RÉSILIATION

6.1. Durée

Le Contrat entrera en vigueur à compter de la Commande et restera en vigueur pendant la durée d'exécution des Prestations.

6.2. Résiliation anticipée

Les Parties s'engagent à rechercher de bonne foi toutes solutions possibles permettant de parvenir à une résolution rapide et équilibrée des éventuelles difficultés pouvant survenir à l'occasion de l'exécution des Prestations.

Le Contrat pourra être résilié par l'une des Parties de manière anticipée, en cas d'inexécution par l'autre Partie, de l'une de ses obligations découlant du Contrat, dans un délai de 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception précisant le manquement reproché à la Partie défaillante, restée sans effets.

La résiliation prendra alors effet de plein droit sans qu'il soit besoin d'aucune formalité judiciaire, aux torts et griefs de la Partie défaillante, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient lui être demandés.

6.3. Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation anticipée du Contrat imputable au Client, Bénéficiaire ou Audité, pour quelque raison que ce soit, le Client reste redevable envers CYBERWINGS de toutes les sommes déjà facturées et/ou déjà payées (y compris les acomptes) qui resteront acquises à CYBERWINGS, du prix des Prestations déjà réalisées à la date d'effet de la résiliation et des frais engagés non récupérables (notamment sous-traitance, mobilisation d'experts, planification).

En cas de résiliation avant la réunion de lancement, CYBERWINGS pourra facturer l'équivalent d'un demi-jour de services, selon les tarifs en vigueur de CYBERWINGS, correspondant aux frais de mobilisation des équipes.

CYBERWINGS retournera au Client ou Bénéficiaire, selon l'accord des Parties, l'ensemble des documents et supports relatifs au Bénéficiaire ou Audité et à leurs activités fournis à CYBERWINGS.

Les droits et obligations prévus au Contrat et qui par leur nature (notamment en matière de confidentialité, propriété intellectuelle, responsabilités et garanties et règlement des litiges) devront survivre à la fin du Contrat continueront à produire leurs effets.

6.4. Réversibilité

Lorsque la nature des Prestations le justifie, notamment en cas d'assistance continue ou d'équipe de confiance numérique externalisée, les Parties peuvent prévoir au Contrat une phase de réversibilité destinée à permettre la cessation ou le transfert ordonné des Prestations vers le Client, Bénéficiaire ou Audité ou vers un prestataire tiers désigné par celui-ci.

Sauf stipulation contraire dans la Proposition, la réversibilité n'est pas incluse dans le prix des Prestations et donne lieu à facturation complémentaire, sur devis, au temps passé selon les tarifs en vigueur de CYBERWINGS.

La réversibilité porte exclusivement sur les éléments expressément visés dans la Commande ou, à défaut, uniquement sur la transmission des Livrables et un nombre raisonnable de réunions ou échanges de transfert de connaissance. La réversibilité n'emporte aucun transfert des outils internes, méthodes, savoir-faire, modèles, référentiels internes, procédures internes de CYBERWINGS.

CYBERWINGS n'est tenue à aucune obligation de migration technique, de reprise d'historique, de reconstruction documentaire, de remise en format spécifique, d'assistance renforcée, d'intervention auprès de tiers, ni de maintien des Prestations au-delà de leur terme, sauf stipulation expresse contraire dans la Commande ou la Convention.

Le Client s'engage à coopérer de bonne foi pendant la phase de réversibilité, à désigner un interlocuteur disposant des habilitations nécessaires, à prendre toute décision utile dans des délais compatibles avec la bonne exécution de cette phase, et à faire son affaire de la coordination avec tout prestataire entrant.

Sauf stipulation contraire, la phase de réversibilité débute à la date de fin effective des Prestations ou à la date de notification de la résiliation, selon le cas, pour une durée maximale de trente (30) jours calendaires. Toute demande au-delà de cette durée ou excédant le périmètre raisonnable de réversibilité donnera lieu à une proposition commerciale complémentaire.

ARTICLE 7 : GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

Les Prestations sont réalisées dans le cadre d'une obligation de moyens et la responsabilité de CYBERWINGS ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de ses obligations.

CYBERWINGS déclare être titulaire, auprès d'une compagnie notoirement solvable, d'une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de l'exécution des Prestations.

CYBERWINGS s'engage à fournir toutes les Prestations avec soin et diligence, conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Toutefois, en raison de la complexité des tests de sécurité et de la nature évolutive des cybermenaces, CYBERWINGS ne peut pas garantir l'identification de toutes les vulnérabilités ou failles de sécurité. CYBERWINGS ne peut être tenue responsable des vulnérabilités, menaces ou failles qui ne sont pas détectées au cours de l'exécution des Prestations.

Les Parties reconnaissent que certaines activités réalisées dans le cadre des Prestations peuvent interagir avec les systèmes, applications, réseaux, données ou processus des Bénéficiaires et des Audités. Malgré les précautions raisonnablement mises en œuvre par CYBERWINGS, les Bénéficiaires et les Audités, certaines

Prestations comportent intrinsèquement certains risques sur le fonctionnement du système d'information cible, notamment lors d'activités de contrôle, d'évaluation, de test, d'analyse, d'investigation ou de collecte d'informations. Ces impacts peuvent notamment se traduire par :

- une dégradation des performances de certains systèmes ou services ;
- une indisponibilité de certains composants ou ressources ;
- une exposition accidentelle d'informations nécessaires à la réalisation des Prestations ou de vulnérabilités, non-conformités ou écarts nécessitant la mise en œuvre d'actions correctives par les Bénéficiaires et les Audités.

CYBERWINGS met en œuvre les mesures raisonnablement nécessaires pour limiter ces impacts et protéger la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des informations auxquelles elle accède dans le cadre de la Prestation tel que décrit dans son Manuel SMCN.

CYBERWINGS n'est pas responsable des dommages ou pertes subis lors des Prestations, à condition que CYBERWINGS ait agi avec la diligence requise. Le Client devra signaler à CYBERWINGS toute atteinte constatée au bon fonctionnement de tout système ou environnement entrant dans le périmètre des Prestations suite à la réalisation de celles-ci au plus tôt, avant la restitution des Livrables et au maximum dans un délai de quinze (15) jours après l'intervention de CYBERWINGS, avec l'ensemble des informations étayées permettant à CYBERWINGS de procéder à des investigations.

Pour les Prestations relatives à l'assistance du Bénéficiaire lors des processus de certification, la responsabilité de CYBERWINGS est limitée à la fourniture de conseils et d'un support technique. Le Client reconnaît que la certification est soumise à des actions et vérifications de tiers, et CYBERWINGS ne peut pas garantir que le Bénéficiaire obtiendra la certification et ne peut être tenue responsable des retards, rejets ou échecs de certification causés par les actions ou décisions des auditeurs externes, évaluateurs ou autorités de certification.

En aucun cas, CYBERWINGS ne pourra être tenue responsable envers le Client, y compris en cas de réclamation d'un tiers, pour tous dommages indirects. Sont notamment considérés comme indirects toute perte de marge, perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, atteinte à l'image, perte de chance, et pertes d'exploitation.

En tout état de cause, dans toute la mesure permise par la législation applicable, si la responsabilité de CYBERWINGS venait à se trouver engagée, pour quelque cause que ce soit, il est expressément convenu que le montant des dommages et intérêts et de toute réparation dû par CYBERWINGS au Client, pour toutes causes confondues, sera strictement limité et ne pourra excéder les sommes effectivement payées par le Client au cours des six (6) mois précédant le fait dommageable en contrepartie de la fourniture des Prestations à l'origine du dommage. Ce plafond a été librement négocié et reflète la répartition des risques entre les Parties ainsi que le niveau économique des Prestations.

Aucune des Parties ne sera responsable et ne sera réputée avoir manqué à ses obligations, si ce manquement est dû à un événement extérieur à la volonté d'une ou des Parties, notamment, mais sans limitation, en cas de guerre civile ou étrangère, émeute, incendie, dégâts des eaux de toutes natures, accidents, cyberattaques, grèves, mouvements sociaux, décisions gouvernementales, réglementaires ou législatives ou toute autre restriction, catastrophes naturelles, interruption des voies de communication ou télécommunication, pénurie d'énergie, de matières premières ou de produits finis, ou toute autre cause qui échapperait au contrôle de l'une des Parties.

Si un cas de force majeure ainsi défini venait à empêcher l'intégralité des Prestations, le Contrat pourra être librement résilié par l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits, titres et intérêts, y compris les droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire (quelle qu'en soit la nature, la portée et/ou l'origine), logiciels, outils, éléments détenus par chacune des Parties restent sa propriété exclusive.

En particulier, le Client reconnaît que le savoir-faire, les outils, les méthodes et procédés, les algorithmes et les autres éléments couverts par un droit de propriété intellectuelle appartenant à CYBERWINGS et utilisés ou développés au cours de l'exécution des Prestations constituent des Informations confidentielles. Le Client

s'engage, pour son compte et celui du Bénéficiaire ou de l'Audité, à ne pas faire d'ingénierie inverse, copier, divulguer ou mettre à la disposition d'un tiers les outils ou méthodologies et procédés appartenant à CYBERWINGS. CYBERWINGS demeure seule propriétaire des droits de propriété intellectuelle, du savoir-faire, des connaissances et des procédés mis en œuvre dans le cadre des Prestations, et rien dans le Contrat ne saurait être interprété comme de nature à conférer un quelconque droit de propriété intellectuelle au Client, Bénéficiaire et/ou Audité sur ces éléments.

Le Bénéficiaire, et le cas échéant l'Audité, peuvent utiliser les Livrables dans leur forme originale à des fins internes et les reproduire, représenter, adapter et modifier uniquement pour leurs besoins internes et aux fins de démonstration de leur sécurité (notamment auprès de leurs auditeurs, autorités, clients et partenaires), à l'exclusion de toute commercialisation, cession, mise à disposition autonome ou diffusion publique autre que pour les besoins internes du Bénéficiaire ou de l'Audité. Toute transmission à un tiers est limitée aux extraits strictement nécessaires et doit être assortie d'engagements de confidentialité au moins équivalents au Contrat.

De même, le Client, Bénéficiaire, et/ou Audité demeure le seul propriétaire de tout élément, notamment de tout document, donnée, information, fichier lui appartenant qui pourrait être communiqué à CYBERWINGS pour la réalisation des Prestations ou auquel CYBERWINGS pourrait avoir accès lors de la réalisation des Prestations. CYBERWINGS s'engage à ne les utiliser que pour la réalisation des Prestations demandées par le Client et à les restituer à première demande du Client.

Afin de protéger ses méthodes, modèles, référentiels, processus, outils, logiciels, savoir-faire et plus généralement tout élément de propriété intellectuelle lui appartenant, CYBERWINGS peut mettre en œuvre des mécanismes de preuve permettant d'établir l'existence, l'intégrité ou l'antériorité de ces éléments à une date donnée. À cette fin, CYBERWINGS peut notamment recourir à des dispositifs d'horodatage, d'archivage, d'empreinte numérique, de dépôt de preuve ou de conservation de preuves auprès d'organismes publics ou privés.

Ces mécanismes portent exclusivement sur les éléments de propriété intellectuelle de CYBERWINGS et ne sauraient autoriser la communication à un tiers d'informations confidentielles, de données à caractère personnel, de secrets d'affaires ou de tout autre contenu appartenant au Client, aux Bénéficiaires ou aux Audités, sauf accord exprès de ceux-ci ou obligation légale.

Les preuves ainsi constituées pourront être utilisées par CYBERWINGS en cas de contestation relative à l'existence, à l'intégrité, à l'origine ou à l'antériorité de ses propres éléments de propriété intellectuelle.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

Aux fins du Contrat, on entend par « **Informations Confidentielles** » toutes les informations, qu'elles soient écrites, électroniques, orales ou autres, divulguées par l'une des Parties (ou par le Bénéficiaire ou l'Audité) à l'autre, y compris, mais sans s'y limiter, les plans d'entreprise, les données techniques, les logiciels, l'architecture de sécurité, les vulnérabilités des systèmes, les résultats des tests, les conceptions, les prix, les méthodologies exclusives et toute autre information non publique relative aux activités, aux produits, aux services ou à la technologie de la Partie qui les divulgue (ou le cas échéant du Bénéficiaire ou Audité).

Spécifiquement pour le Client, Bénéficiaire ou Audité, les Informations Confidentielles comprennent (sans s'y limiter) tous les codes sources des logiciels, la documentation, la conception des produits et l'architecture auxquels CYBERWINGS peut avoir accès au cours de l'exécution des Prestations.

Spécifiquement pour CYBERWINGS, les Informations Confidentielles comprennent (sans s'y limiter) le savoir-faire, les méthodologies, les algorithmes, les outils, les techniques, les rapports et les analyses liés aux Prestations.

Les informations détaillées dans ce Contrat, ses annexes et les Propositions associées revêtent une valeur commerciale et sont déclarées secrètes au sens de la loi 2018-670 relative à la protection du secret des affaires.

Chaque Partie s'engage à :

- i. Maintenir la stricte confidentialité des Informations Confidentielles de l'autre Partie et prendre toutes les mesures raisonnables pour les protéger, en faisant preuve du même degré de diligence que pour ses propres Informations Confidentielles, mais en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable ;

- ii. Ne pas divulguer ou permettre l'accès à toute Information Confidentielle à un tiers sans l'accord écrit préalable de la Partie divulgatrice, sauf à ceux de ses employés, agents, sous-traitants ou conseillers qui doivent en avoir connaissance et après signature par ledit employé, agents, sous-traitants ou conseillers d'un accord de confidentialité similaire ;
- iii. Ne collecter et ne traiter que les informations et supports strictement nécessaires à la bonne exécution des Prestations en adéquation avec les objectifs, critères, périmètre et activités des Prestations ;
- iv. Ne pas utiliser les Informations Confidentielles à d'autres fins que la réalisation des Prestations prévues par le Contrat, sauf autorisation écrite expresse de la Partie divulgatrice ;
- v. Veiller à ce que les tiers (y compris les sous-traitants et les consultants) ayant accès aux Informations Confidentielles soient liés par des obligations de confidentialité au moins aussi restrictives que celles contenues dans le Contrat.

À ce titre, le Client s'engage tant en son nom qu'en celui du Bénéficiaire ou Audité.

Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations qui :

- i. qui sont ou deviennent accessibles au public sans violation du Contrat par la Partie destinataire ;
- ii. étaient déjà légalement connues de la Partie destinataire avant leur divulgation par la Partie divulgatrice ;
- iii. sont légalement reçues d'un tiers sans violation d'une obligation de confidentialité ;
- iv. sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utiliser les Informations Confidentielles de la Partie divulgatrice ou s'y référer ;
- v. doivent être divulguées en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une décision de justice, à condition que la Partie destinataire en informe rapidement la Partie divulgatrice afin de lui permettre de rechercher une solution protectrice.

Les obligations de confidentialité resteront en vigueur pendant une période de cinq (5) ans à compter de la résiliation ou de l'expiration du Contrat, ou pendant toute période plus longue requise par la loi ou la réglementation applicable. Toutefois, en ce qui concerne les éléments relevant du secret des affaires ou les méthodologies et procédés de CYBERWINGS, les obligations de confidentialité subsistent aussi longtemps que ces informations relèvent du secret des affaires en vertu de la loi applicable.

Lors de la cessation du Contrat, quel qu'en soit le motif et sans qu'il soit besoin d'une démarche ou mise en demeure préalable, chacune des Parties s'engage à restituer à l'autre Partie tous biens ou documents, en originaux ou en copies, appartenant à celle-ci, susceptibles d'être en sa possession ou sous son contrôle. Chaque Partie devra certifier par écrit à l'autre Partie dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception d'une demande écrite de l'autre Partie, qu'elle a procédé à cette restitution/destruction, sous réserve des obligations légales de conservation. Nonobstant ce qui précède, la Partie destinataire peut conserver une copie des Informations confidentielles si la loi ou la conformité réglementaire l'exige, à condition que cette copie reste soumise aux obligations de confidentialité du Contrat et, le cas échéant, aux référentiels de qualification applicable (ex. : conservation sur un système d'information hors-ligne).

ARTICLE 10 : COMMUNICATION ET RÉFÉRENCE

Chaque Partie est autorisée à mentionner publiquement l'existence de la relation contractuelle ainsi que la nature générale des Prestations réalisées, notamment à titre de référence commerciale, de retour d'expérience ou dans le cadre de ses activités de communication institutionnelle.

Cette communication ne devra toutefois divulguer aucune Information Confidentielle, aucun élément technique sensible, aucune donnée à caractère personnel, aucun résultat d'audit, aucune vulnérabilité identifiée, ni plus généralement aucune information dont la divulgation serait susceptible de porter atteinte aux intérêts légitimes de l'autre Partie, des Bénéficiaires ou des Audités.

Chaque Partie s'engage à présenter ces références de manière loyale, objective et non trompeuse.

Toute utilisation des marques, logos ou éléments d'identité visuelle de l'autre Partie demeure soumise à son accord préalable, sauf lorsqu'ils sont utilisés dans leur forme publique habituelle à seule fin d'identification de la référence concernée.

Le Client s'interdit de présenter comme ayant été réalisés par un tiers les travaux ou Livrables effectivement produits par CYBERWINGS.

Toute référence à CYBERWINGS ne saurait être interprétée comme l'octroi d'une certification, d'un label, d'une homologation, d'une qualification ou d'une validation de conformité, sauf document écrit spécifique émis à cet effet par CYBERWINGS.

ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES

L'exécution du Contrat ainsi que toutes mesures précontractuelles à celles-ci, nécessite la fourniture de données à caractère personnel concernant le Client, Bénéficiaire ou Audité à CYBERWINGS, qui seront traitées conformément à son Manuel SMCN.

Si la fourniture des Prestations implique le traitement de toute donnée à caractère personnel par CYBERWINGS en qualité de sous-traitant, CYBERWINGS et le Client conviennent de conclure un accord de traitement des données (DPA), en conformité avec les lois applicables en matière de protection des données.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1. Indépendance des Parties

CYBERWINGS et le Client exercent leur activité respective en qualité de professionnels indépendants et n'ont aucun pouvoir pour agir au nom et pour le compte de l'autre Partie, sauf autorisation expresse dans le Contrat. Chacune des Parties s'acquittera personnellement de l'intégralité des charges sociales, fiscales ou de toute autre nature, liées à l'exécution du Contrat et lui incombant.

Dans le cadre du Contrat, CYBERWINGS agira en qualité de prestataire indépendant et n'étant pas mandataire du Client, n'aura pas le pouvoir de contracter en son nom, ni pour son compte ou de l'engager de quelque manière que ce soit.

Les Parties déclarent qu'elles n'entendent pas constituer dans le cadre du Contrat, une société ou une entité juridique quelconque et que toute forme « d'affectio societatis », comme tout partage de résultats sont formellement exclus.

Le Contrat porte exclusivement sur la réalisation de prestations de services et est exclusif de toute notion de prêt de main-d'œuvre, de mise à disposition de personnel ou de fourniture de personnel. Le personnel de CYBERWINGS demeure placé sous son autorité hiérarchique, disciplinaire, administrative et organisationnelle exclusive. CYBERWINGS assure seul l'ensemble des obligations attachées à sa qualité d'employeur, notamment la gestion administrative, sociale, fiscale et comptable de son personnel ainsi que l'organisation et la direction de son travail. Le Client n'exerce aucun lien de subordination à l'égard du personnel de CYBERWINGS. Il peut définir ses besoins, formuler des demandes relatives aux Prestations et contrôler leur bonne exécution, sans pouvoir diriger ou encadrer directement les intervenants de CYBERWINGS.

CYBERWINGS communiquera sur demande écrite du Client les documents exigés par l'article L.8222-1 du Code du travail.

12.2. Politique anti-corruption

Les Parties attestent ne pas avoir offert ou promis d'offrir, donné, autorisé, sollicité ou accepté tout avantage indu de quelle que sorte que ce soit en vue de la conclusion du Contrat, et ont pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher que ses sous-traitants, fournisseurs, tiers, intermédiaires, sous son contrôle, en fasse de même. En outre les Parties s'y engagent pendant toute la durée du Contrat tant pour elle-même que les sous-traitants, fournisseurs, tiers, intermédiaires, sous leur contrôle.

Les Parties s'engagent pendant toute la durée de leurs relations et à l'issue, à respecter, ainsi que, dans la mesure du possible, leurs sous-traitants fournisseurs, tiers, intermédiaires, sous leur contrôle respectif, les législations en vigueur et à mettre en place les moyens humains et matériels nécessaire à la prévention des conflits d'intérêts et toute forme de corruption et trafic d'influence.

Si une Partie démontre de manière étayée que l'autre Partie n'a pas respecté ses engagements au titre du présent article, elle le lui notifiera et cette dernière devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'y remédier sous un délai raisonnable. A défaut la Partie pourra résilier le Contrat, sans préjudice de toute action en dommage et intérêts

12.3. Cession

Aucune des Parties ne peut céder ou transférer ses droits ou obligations en vertu du Contrat, que ce soit par vente, fusion, scission, ou toute autre forme de transfert, sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie. Toute cession ou transfert effectué sans ce consentement sera nul et non avenu. Si une cession est autorisée, la Partie cédante garantit que le cessionnaire se conformera pleinement aux termes du Contrat.

12.4. Non-sollicitation

Pendant toute la durée du Contrat et pendant une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de sa cessation, pour quelque cause que ce soit, le Client s'interdit (tant pour son compte que celui du Bénéficiaire et Audité si applicable) de solliciter, débaucher, recruter directement ou indirectement, ou faire intervenir hors du cadre du Contrat, tout salarié, consultant indépendant, sous-traitant ou expert mobilisé par CYBERWINGS dans le cadre des Prestations, dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du Contrat, sauf accord écrit préalable de CYBERWINGS.

En cas d'infraction à la présente interdiction, le Client sera tenu de payer immédiatement à CYBERWINGS, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire proportionnelle à la rémunération payée par CYBERWINGS à la personne concernée pendant les douze (12) derniers mois, à savoir un montant égal à douze (12) fois le dernier salaire brut mensuel ou à douze (12) mois de chiffre d'affaires moyen facturé au titre de son intervention si elle intervient en qualité d'indépendant, majorée de tous les frais de recrutement d'un remplaçant.

12.5. Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des clauses du Contrat s'avérait nulle ou inapplicable en vertu d'une loi ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou autorité compétente, les Parties conviennent expressément que le Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause précitée et qu'elles s'efforceront de remplacer ladite clause par des dispositions équivalentes et conformes à la loi.

12.6. Absence de renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre Partie d'une disposition ou condition quelconque du Contrat ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition.

12.7. Notifications

Toute notification au titre du Contrat (réserves, réclamations, demandes, mises en demeure, suspension, résiliation) sera effectuée par écrit. Sauf stipulation contraire, elle sera valablement effectuée par courriel aux adresses figurant dans le Contrat avec accusé de réception ou réponse de l'autre Partie, ou lorsque cela est expressément exigé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux sièges sociaux des Parties. Chaque Partie s'engage à informer l'autre sans délai de toute modification de ses coordonnées.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

13.1. Droit applicable

La formation du Contrat, son exécution, sa résiliation et l'interprétation de ses stipulations sont soumises à la loi française.

13.2. Processus de traitement des réclamations

En cas de litige, différend ou désaccord susceptible de survenir entre les Parties, en relation avec la formation, la validité, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation du Contrat, les Parties s'efforceront de le résoudre de manière amiable.

Sous réserve des dispositions légales ou réglementaires impératives, le Client demeure l'interlocuteur contractuel principal de CYBERWINGS. Les Bénéficiaires et les Audités communiquent au Client toute difficulté, réclamation, différend ou désaccord relatif aux Prestations afin que celui-ci en assure, le cas échéant, la coordination et le traitement avec CYBERWINGS.

Au quotidien, les difficultés rencontrées sont traitées au sein des éventuels comités et réunions prévues dans les Prestations avec les interlocuteurs dédiés de chaque Partie, en présence des Bénéficiaires et Audités si nécessaire.

À tout moment, une Partie estimant la situation urgente ou bloquée peut de plein droit convoquer l'autre Partie à une réunion amiable, d'une durée minimum de une (1) heure en visio-conférence, en présence d'un représentant légal de chaque Partie, éventuellement accompagné d'un conseil juridique interne ou d'un avocat. La présence d'un Bénéficiaire ou d'un Audité dépendra de l'intérêt de sa présence et sera soumise à l'accord des deux Parties. La date de la réunion amiable est fixée d'un commun accord au plus tard dix (10) jours ouvrés après sa convocation. Chaque Partie peut utiliser ce droit de convocation au maximum une fois tous les six (6) mois.

Le Client pourra adresser toute réclamation à CYBERWINGS à l'adresse qualite@cyberwings.fr au plus tard 6 mois après la fin du Contrat.

Concernant une Prestation Qualifiée, CYBERWINGS s'engage à traiter les réclamations sous un mois maximum (ce délai étant porté à trois mois pour des demandes complexes, à condition d'avoir justifié de la complexité sous un mois), hors délai d'attente de réponse de la part du Client. En cas d'absence de réponse du Client pendant plus d'un mois, la réclamation est clôturée et le Client est informé.

Conformément au référentiel de qualification de l'ANSSI, CYBERWINGS enregistre et traite les réclamations déposées par le Client et informe sans délai l'ANSSI de toute réclamation relative à une Prestation Qualifiée ainsi que du traitement de celle-ci. En cas de manquement de CYBERWINGS, sa qualification peut être retirée, la portée de sa qualification réduite, ou son niveau de recommandation dégradé.

13.3. Juridiction compétente

À défaut de règlement amiable dans un délai d'un mois à compter de la notification par l'une des Parties d'un différend, le litige pourra être soumis au Tribunal des activités économiques de Marseille.

ARTICLE 14 : SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, les Parties ont convenu de signer le Contrat par voie électronique, au moyen de l'apposition d'une signature électronique générée par la société Youtrust.

Chacune des Parties reconnaît et accepte que la signature électronique du Contrat (i) permet d'en garantir l'intégrité et d'identifier valablement les Parties et (ii) consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification au sens de l'article 1367 du Code civil et permet en conséquence de garantir son lien avec le Contrat auquel elle est attachée. Chacune des Parties reconnaît et accepte expressément que le Contrat signé au moyen de ce procédé de signature électronique :

- Est établi en un seul exemplaire numérique, l'exigence d'une pluralité d'originaux étant réputée satisfaite lorsque le contrat est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que le procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès ;
- A la même valeur probatoire qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier ;
- Pourra valablement être opposé aux Parties afin de solliciter son exécution et le respect de ses stipulations.